Département de la Loire Arrondissement de Montbrison Canton de Montbrison Commune de Soleymieux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL **MUNICIPAL**

Nombres de conseillers : 11

En exercice: 11

Présents: 9

Votants: 9 + 2 pouvoirs

Abstention(s):

L'an deux mille vingt-trois, le 9 octobre les membres du conseil municipal de Soleymieux se sont réunis sous la présidence de Monsieur RONZIER Julien, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS:

RONZIER Julien, DUMAS Jean Marc, POYET Manon, SOUBEYRAND Daniel, DETHY Annie, POYET Mathieu. DAMEZET Jérôme, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian

ABSENTS EXCUSES: BOUTTE Thérèse donne pouvoir à RONZIER Julien, MONTET Frédéric donne pouvoir à POYET Mathieu.

Monsieur QUATRESOUS Christian est élu secrétaire de séance

Expérimentation du compte financier unique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la « vaque 3 » de l'expérimentation,

Vu la délibération n°2022-12 du conseil municipal en date du 28 mars 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203010-20231009-2023-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2023 Affichage: 13/10/2023

Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Ce dernier a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

La mise en œuvre de cette expérimentation fera l'objet d'une convention avec l'Etat. Elle concerne le budget principal de la Commune de Soleymieux. Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique pour l'exercice 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique annexée à la présente délibération et tout document s'y afférent.

Copie certifiée conforme A Soleymieux, le 10/10/2023

Le Maire, Julien RONZIER

Le secrétaire de séance **OUATRESOUS Christian**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

1 7 NOV. 2023 numériquement

042-214203010-20231009-2023-44-DE Accusé certifié execution la de fait le

Réception par le préfet : 13/10/2023 Affichage: 13/10/2023